

Peine capitale

les 262 qui siègent ici, les Canadiens moyens élus par des Canadiens moyens, comme si nous avions une sagesse supérieure, un jugement d'une sûreté supérieure, le droit de tourner le dos au désir exprès de la population.

Ce serait mettre en péril l'organisation du pays, les relations qui existent entre les gouvernants et les gouvernés que de dire non aux 80 p. 100 de la population qui exigent le rétablissement de la peine capitale. Ils ont peut-être plus d'humanité ou de connaissance de la question que ceux qui veulent remplacer la peine capitale par 25 ans de prison, sans autre espoir.

Il est fort possible que, si on ne donne pas satisfaction à une opinion en proie à la colère, à la crainte et peut-être même à esprit de vengeance—que trop d'entre nous se refusent à admettre, mais que j'ai l'audace de nommer—si l'on refuse donc à l'opinion la possibilité de marquer sa désapprobation devant les assassinats et les mutilations aveugles, nous risquons de déséquilibrer sérieusement l'ordre fondamental de la société, de légitimer la violence, d'y livrer sans défense le bon citoyen.

Il semble bien que les transgresseurs de la loi bénéficient de la protection et des grâces du pouvoir, tandis que ceux qui l'observent, ceux qui cherchent la sécurité et la droiture, sont abandonnés à leurs propres moyens. Il semble bien que la pègre se substitue à ceux qui ont été désignés pour dicter et appliquer la loi. Le fait n'est pas rare, il s'est produit encore récemment. Un informateur, un mouchard de la police de Vancouver, a affirmé qu'il ne pouvait plus l'aider dans les affaires de drogues. Il a dit aux policiers: «La justice ne peut vous condamner qu'à sept ans de prison pour meurtre, mais dans la rue, c'est la peine capitale». Il a été tué deux heures après avoir dit aux policiers ce qui se passait dans la rue.

Julien Critchley, député d'Aldershot à la Chambre des communes britannique, qui avait préconisé l'abolition pendant dix ans au Parlement, a changé d'avis et a expliqué pourquoi de la façon suivante:

Nous pourrions rompre le lien entre le peuple et le Parlement, et ce lien n'est déjà plus très solide.

Il ne fait aucun doute que la déclaration de Critchley s'applique encore. Ceux qui peuvent se fier à ce qu'a dit Edmund Burke pendant les années 1770 subiront probablement pendant les années 1970 le même sort que lui lors des élections. Les électeurs de l'époque de Burke et ceux qui nous ont élus ont le droit d'être représentés et de ne pas voir la conscience d'un député primer la conscience de la majorité.

Heureusement, je partage depuis longtemps l'avis de mes électeurs de Vancouver Kingsway au sujet de la peine capitale. Je sais que mes électeurs sont bons, justes, équitables et charitables. Ils n'ont pas tous la même instruction, les mêmes connaissances et la même expérience. Certains sont membres de professions libérales, d'autres commerçants et d'autres travailleurs. Ce sont des gens stables qui, pour la plupart, ont leurs propres maisons et bon nombre sont nés dans la maison qu'ils habitent maintenant. Ces gens ont vu ce que chaque Canadien verra malheureusement bientôt, soit leur quartier tranquille et paisible se transformer en l'un des secteurs les plus violents du Canada.

Si mes électeurs s'emportent au sujet la question à l'étude, je comprends comment des déclarations injustifiées et inutiles faites par un seul homme peuvent avoir soulevé une telle colère. Un total de 79.3 p. 100 de ces gens ont indiqué qu'ils veulent que la peine capitale soit maintenue. Depuis, et cela s'est passé il y a un an, ils m'ont fait parvenir des centaines de lettres, m'ont appelé au télé-

phone, m'ont rendu visite à mon bureau et m'ont envoyé des pétitions pour me faire part de leur colère au sujet du fait qu'un membre du cabinet ait menacé de démissionner s'il ne réussissait pas à faire abolir la peine de mort. Ces gens sont en colère contre les députés de tous les partis qui font comme si leurs désirs n'avaient rien à voir avec la question.

Je considère ma circonscription comme très composite, microcosme du Canada, où interviennent toutes sortes de facteurs variés, économiques, sociaux et culturels. Le jour où je ne pourrai agir au nom de mes commettants, je quitterai cet endroit. Je puis vous assurer que si vous n'agissez pas au nom de la majorité de l'électorat canadien, tout ce que nous faisons ici et tous ceux qui sont ici présents perdront toute signification.

Je m'oppose à tous les aspects du bill C-84, à la fois devant ma conscience et au nom de mes électeurs. Tout d'abord, je m'oppose à l'abolition de la peine capitale dans les cas de meurtres prémédités et délibérés, non seulement à l'égard des meurtriers de policiers et de gardiens de prisons mais aussi de ceux qui ont causé la mort d'autrui dans des crimes aussi cruels que les enlèvements, les vols, les pirateries aériennes, les vols à main armée, et les agressions.

Des voix: Bravo!

Mme Holt: Je voudrais également ajouter que les meurtriers les plus cruels et les pires de la liste qui devraient être rétribués par la mort pour leurs horribles crimes, sont ceux qui commettent des meurtres de masse, qui blessent ou qui infligent parfois à autrui des souffrances épouvantables—les trafiquants de drogue, particulièrement ceux qui ne sont pas eux-mêmes des toxicomanes et qui n'ont pas d'autre motif et pas une once de bonté, mais dont le seul objectif est de tirer d'énormes revenus d'une vente qui pousse les autres à la torture et à la mort.

En plus des décès dûs à la drogue ils sont responsables de la mort et de la mise à mort par d'autres de quiconque ose leur disputer la moindre part de ce vaste marché. Ils tuent également tous ceux qui peuvent constituer un obstacle, ou qui crient trop fort à la suite des douleurs atroces et des crampes que leur cause l'absence de drogue, quand ils commencent à en manquer. La peine capitale devrait certainement constituer un moyen de dissuasion dans ce genre de crime et devrait arrêter bien des trafiquants de narcotiques. Je mets au défi ceux qui m'affirmeront qu'elle ne constituerait pas, dans ce domaine, un moyen de dissuasion efficace.

Deuxièmement, je m'oppose au bill parce que l'autre solution, ce qu'on nous présente comme un compromis, est encore plus cruelle que tout ce qu'un bourreau peut faire. C'est le supplice quotidien, l'avilissement, et quiconque a passé quelque temps à observer un homme en prison sait ce que je veux dire. C'est un supplice de 25 ans ou de 9,125 jours sans espoir. Pensez à votre propre vie dans cette optique. Pensez à ce que serait votre vie, la vie de votre enfant. C'est aussi un permis de tuer les autres qui sont pris dans le même engrenage: les détenus et les gardiens.

Une condamnation à 25 ans d'emprisonnement pour quelqu'un de 20 ans ou de 25 ans signifie réellement un emprisonnement à vie. Aux yeux d'un jeune de 20 ans, 30 ans semble comme l'âge sénile. Notez que pour lui, tous ceux qui dépassent 30 ans semblent vieux et au seuil de la mort. Il se voit en prison jusqu'à 45 ans. Le jeune de 25 ans voit ceux de 30 ans comme des vieux, ceux de 40 ou 45 aux approches de la mort, même au déclin de la vie. Il restera là jusqu'à ce qu'il atteigne 50 ans. Toutes ses années d'amour,